

Marque / Modèle
Ford Transit Cargo Van T250 MR
Année
Odomètre indiqué / réel*
2023
40 040 km
Transmission
Traction
automatique
propulsion
Moteur
Carburant
6 cyl.
régulier
Numéro de série
Numéro d'inventaire
F1224

ÉQUIPEMENTS

Air climatisé, Régulateur de vitesse, Portes électriques, Miroirs électriques, Portes coulissantes automatiques, Servo-direction, Vitres électriques, Volant ajustable, Freins ABS, Coussin gonflable pour le conducteur, Phares anti-brouillard, Coussin gonflable pour le passager, Coussins gonflables latéraux, Contrôle de stabilité, Antipatinage, Essuie-glaces intermittents, Détecteur de pluie, Peinture deux tons, AM/FM stéréo, Bluetooth, Tachymètre, Caméra de recul, Régulateur de température, Système surveillance pression des pneus, Ordinateur de bord, Phares à allumage automatique, Commandes audio au volant, Essuie-glaces automatiques

PRIX DE VENTE
50 043 \$

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile

Cette automobile a été utilisée auparavant comme :

Le commerçant fournira sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétaire.

Catégorie

Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une :

Garantie légale : A - 6 mois - 10000 KM

Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint

A ☐ 6 mois ou 10 000 km B ☐ 3 mois ou 5 000 km C ☐ 1 mois ou 1 700 km

D ☐ Bon fonctionnement (sujet à 37, 38 L.P.C.) E ☐ Aucune garantie

Réparations effectuées et certificat de vérification mécanique

Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que le commerçant l'a en sa possession.

S'il y a lieu, le commerçant remettra un certificat de vérification mécanique en vertu du code de sécurité routière.

Commentaires
Réparations facultatives

Les défauts suivants ont été notés sur cette automobile et pourront être effectués au coût indiqué ci-après :

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette.

Date : _____ Signature : _____

autoExpert.ca

No. étiquette : 8599651